

Les cahiers

LES CAHIERS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION BRIOCHINE ET DU PAYS DE SAINT-BRIEUC avril 2010



L'offre culturelle dans le pays de Saint-Brieuc

Comment accroître l'attractivité
et l'identité du territoire ?

Ar c'hinnig sevenadur e bro sant-brieg

Penanaos degas kresk e desach
hag en identelezh ar c'horn-bro ?



contexte

L'offre culturelle dans le pays de Saint-Brieuc

Comment accroître l'attractivité et l'identité du territoire ?

Le Pays de Saint-Brieuc et ses 7 communautés



Ar c'hinnig sevenadur e bro Sant-Brieg
Penanaos degas kresk e desach hag
en identelezh ar c'horn-bro ?

Le Conseil de développement est une association qui regroupe des entreprises, des syndicats, de nombreuses associations, des habitants...

Il s'informe, débat et apporte un éclairage prospectif sur différentes thématiques concernant la vie locale.

En réponse aux problèmes relevés, il élabore des propositions qui peuvent concerner l'ensemble des acteurs : élus, parlementaires, habitants, entreprises, chambres consulaires...

Il travaille à l'échelle de l'agglomération briochine et du pays de Saint-Brieuc.

Le Conseil de développement intervient à la demande des élus pour donner un avis sur les politiques menées, mais peut aussi s'autosaisir pour traiter une question insuffisamment prise en compte localement.

Le Conseil de développement a ainsi décidé, en 2009, de travailler sur **l'offre culturelle dans le pays de Saint-Brieuc**, après avoir constaté l'absence de réflexion à cette échelle qui semble pourtant adaptée aux pratiques culturelles.

Ce document présente les constats et préconisations issus de cette réflexion.



constats



1 L'offre culturelle locale est composée de multiples initiatives, portées par divers acteurs. Cette offre ne paraît pas toujours suffisamment valorisée.

Des activités foisonnantes aux caractéristiques très variables

Spectacle vivant, arts plastiques, littérature, patrimoine... : toutes ces disciplines composent la culture. Localement, elles peuvent être déclinées en breton ou en gallo ; c'est une richesse culturelle supplémentaire.

Pour la créer, la transmettre, l'enseigner, la diffuser, les acteurs et les lieux sont nombreux et très divers.

Ils disposent de moyens (fonds propres, subventions publiques, mécénat privé,...), de fréquentations, de modes de gestion très différents.

Certains visent un public local, voire très local, d'autres attirent un public originaire de l'ensemble du pays de Saint-Brieuc, voire du département.

Des initiatives et des ressources culturelles multiples, parfois insuffisamment valorisées

Une multitude d'énergies, de ressources et d'initiatives culturelles de qualité coexistent, sans qu'elles soient systématiquement coordonnées. Le public potentiel se répartit naturellement sur une offre disséminée sur le territoire. Certaines politiques culturelles locales relèvent encore de politiques de "clocher". Les équipements, particulièrement nombreux, semblent parfois être concurrents. Les initiatives partenariales sont encore peu visibles. Il manque actuellement une coordination, une ligne directrice indispensable à la lisibilité de l'offre culturelle et à son rayonnement.

Le Conseil général dispose d'une base artothèque de plus de 300 œuvres, mais qui reste aujourd'hui méconnue et peu utilisée.

2 Le territoire du pays constitue une échelle pertinente pour structurer l'offre culturelle, dans la mesure où les principaux équipements sont concentrés sur quelques communes.

Une offre culturelle qui s'organise à différentes échelles

À l'échelle du département, l'offre culturelle n'est pas concentrée sur la seule ville principale ; de multiples initiatives sont créées un peu partout, y compris dans les petites communes et les territoires ruraux. Dans le pays de Saint-Brieuc, l'offre culturelle existe également au-delà de la ville centre, mais se répartit en priorité sur l'agglomération.

Alors que l'agglomération briochine représente 58% de la population du pays, elle concentre 84% de la programmation des principaux centres culturels du pays.

Le pays, une échelle pertinente pour articuler l'offre culturelle

Initialement, la culture faisait partie des critères retenus pour définir les périmètres des pays. En pratique, le pays correspond bien à un bassin de vie. Le temps moyen des déplacements quotidiens est généralement estimé à 20 minutes : en déplacement motorisé, ce rayon couvre à peu près le pays de Saint-Brieuc. Le pays est donc une échelle pertinente pour les pratiques culturelles des habitants.

constats

3

L'offre culturelle n'est pas suffisamment visible, malgré l'existence d'un grand nombre de vecteurs de communication. Certaines catégories de population ne se sentent pas concernées par des activités qui lui restent étrangères.

Un (trop ?) grand nombre de vecteurs de communication

Le Cri de l'Ormeau, mensuel gratuit, recense l'offre culturelle dans le département et la présente classée par pays. La presse quotidienne locale relaie l'information culturelle. Des affiches dont la taille, la quantité et la distribution varient en fonction du projet sont souvent utilisées. Brochures et flyers sont facilement diffusables mais ne ciblent pas un public précis. Les newsletters informent un public d'habités. Le bouche-à-oreille rassemble un public local de proximité. Les supports d'information sont diffusés localement, mais plus largement à l'échelle du pays. Malgré tous ces moyens déployés pour la communication, l'offre reste insuffisamment lisible.

Une offre de qualité, parfois peu accessible et peu fréquentée

L'offre culturelle ne rayonne pas aussi largement qu'elle le pourrait. Se pose effectivement la question de sa diffusion auprès de l'ensemble de la population. Certains habitants n'ont pas accès à l'offre, non par manque d'information, mais parce qu'ils ne se sentent pas concernés. La tarification ne conditionne pas forcément l'accès à l'offre culturelle. La question sociale reste donc fondamentale : le public doit impérativement se savoir concerné par l'offre pour se l'approprier et y accéder.

Trois salles de musiques actuelles, la Citrouille à St-Brieuc, l'Appel d'Airs à Trébry et le Bacardi à Callac ont sorti, en janvier 2010, un document de communication commun présentant leur programmation.

4

Des initiatives de coordination tendent à se développer. Elles contribuent à accroître la visibilité des activités existantes.

Des programmations de centres culturels complémentaires

Certains centres culturels privilégient une discipline. D'autres constituent plutôt des équipements de proximité, avec une programmation plus modeste et variée, à destination des habitants de la commune. La scène nationale de la Passerelle se distingue par son dimensionnement. Une majorité de centres culturels conserve toutefois une programmation relativement proche.

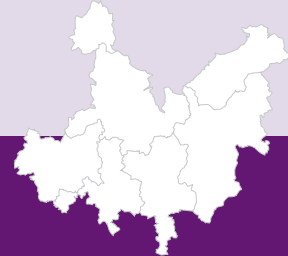
Tous proposent de la musique, du théâtre et de la danse, dans des genres souvent semblables. Il peut ainsi arriver que des spectacles de même discipline soient proposés en même temps ; l'offre au public est alors diversifiée.

Un même spectacle peut être présenté successivement dans plusieurs centres culturels ; le public qui n'aurait pu assister à la 1^{re} représentation peut alors la voir plus tard, dans un autre lieu.

Quelques initiatives de coordination

Certaines structures, conscientes de l'intérêt de travailler ensemble, tissent des partenariats au-delà de l'échelle locale : elles échangent des informations, construisent des projets communs, articulent leurs différentes offres pour répondre de façon plus adaptée aux demandes des publics. Ce partenariat permet de renforcer les initiatives de chacun en leur donnant plus de visibilité.

Le dispositif "Des places assises à six" regroupe six centres culturels qui ont développé une première politique tarifaire commune. Ensemble, ils travaillent également sur d'autres projets (accueil d'artistes partagé, support de communication commun,...).



5

Une articulation paraît indispensable pour que tous les habitants puissent accéder à l'offre culturelle existante.

Des échelles de travail en décalage avec les pratiques des populations

L'offre culturelle reste majoritairement concentrée dans les centres urbains. Une quarantaine de communes du pays n'a pas d'école de musique ; 54 communes n'ont pas de centre culturel. Ces équipements relèvent souvent d'une compétence communale ou intercommunale. Ils accueillent donc naturellement un public prioritairement issu de leur commune et des communes alentours.

Dès lors que l'offre culturelle n'est pas toujours bien répartie, il est indispensable qu'elle soit articulée à l'échelle du pays pour que tous les habitants y aient accès.

Généralement, 50% du public est issu de la commune où le centre culturel est installé, les 50% restant viennent des communes environnantes.

Les enseignements de la politique culturelle de Centre Armor Puissance 4

L'articulation de différentes offres culturelles peut contribuer à construire une identité de territoire. C'est le cas de la politique menée par Centre Armor Puissance 4, la seule intercommunalité à s'être dotée de la compétence culturelle. Le territoire ne dispose pas de centre culturel. L'accompagnement et la sensibilisation à la culture sont ainsi prioritaires sur la programmation. Les actions menées s'ancrent dans le territoire autour de thématiques qui font sens localement. L'articulation de la politique culturelle avec les autres politiques publiques est primordiale pour l'inscrire dans un territoire et participer à sa constitution.

La terre de Plœuc-sur-Lié est propice à la culture de la pomme de terre. Une résidence photographique a mis en avant cette caractéristique. Elle a permis de toucher un public auparavant absent des manifestations culturelles, en le mettant au centre de l'événement.

6

La structuration d'une offre culturelle peut valoriser l'identité d'un territoire.

Un projet d'art contemporain pour valoriser l'image de Saint-Brieuc ?

L'Association de Développement Economique du pays de Saint-Brieuc (ADE), accompagnée par des collectivités territoriales et l'Association pour le Développement Culturel et Artistique (ADCA) envisage un projet d'exposition d'art contemporain pour valoriser l'image, l'identité et l'attractivité du territoire. Le Conseil de développement considère que l'offre culturelle peut effectivement contribuer à valoriser l'image d'un territoire, à condition de ne pas la dénaturer en produit économique ou commercial.

Les enseignements du projet "Art dans les chapelles" à Pontivy

Un projet artistique (une exposition d'art contemporain dans la chapelle de Bieuzy-les-Eaux, en 1991) s'est transformé, au cours du temps, en projet de développement local. En s'étendant aux communes voisines, il a pris de l'importance et a pu contribuer à renforcer l'identité du territoire. L'association avec d'autres acteurs (issus du tourisme et du monde de l'entreprise) a également permis le développement du projet.

Pour qu'une offre culturelle renforce l'identité d'un territoire, il semble donc bien nécessaire de l'articuler avec les autres politiques publiques et de l'ancre dans le territoire, ce qui se fait dans la durée.

D'autres manifestations culturelles contribuent à construire une identité territoriale. A été cité en exemple "Estuaire", une exposition d'art contemporain, qui se déroule le long de la Loire, entre Nantes et Saint-Nazaire.

Propositions

pour améliorer la structuration de l'offre culturelle et sa visibilité à l'échelle du pays de Saint-Brieuc

Organiser des rencontres entre acteurs culturels, un préalable indispensable à tout travail de coopération.

Susciter des rencontres territoriales ou thématiques

L'organisation de rencontres entre les différents acteurs culturels est indispensable pour leur permettre de mieux se connaître, de créer des relations de confiance entre eux et de partager leurs informations.

Ces rencontres pourraient être territoriales, organisées à l'échelle d'une communauté de communes pour l'ensemble des acteurs culturels d'un même territoire, ou thématiques, organisées à l'échelle du pays de Saint-Brieuc pour les acteurs d'une même discipline (spectacle vivant, lecture publique, culture bretonne, etc.).

Ouvrir à des partenariats hors du champ de la culture

De telles rencontres seraient une première étape pour construire des partenariats à plus long terme entre des acteurs culturels et d'autres acteurs. Une réunion pourrait par exemple être organisée entre acteurs du spectacle vivant et responsables de foyers logements, pour se pencher sur la question de l'accès à la culture des personnes âgées.



Mutualiser et coordonner les supports d'information.

Améliorer la visibilité globale de l'offre culturelle par des communications communes

Les documents de communication mutualisés sont à encourager et devraient se substituer aux communications existantes. À l'image de ce que faisait, pour la danse, l'Association pour le Développement de la Musique et de la Danse (ADDM), ils pourraient prendre également la forme d'agendas thématiques. Les supports internet existants pourraient être mieux utilisés : en proposant sur le site du Cri de l'Ormeau un critère de recherche géographique permettant de faire ressortir l'offre dans un rayon de 20 minutes autour de chez soi ; en créant sur les sites des offices de tourisme et des collectivités des liens vers les outils internet existants et performants (presse locale, Cri de l'Ormeau, etc) ; en ajoutant sur le site du syndicat mixte du pays de Saint-Brieuc une rubrique "offre culturelle", ne serait-ce qu'en présentant les différentes brochures de communication mutualisées.

Le groupe des six centres culturels envisage un document commun pour les rappels de mi-saison. Un dépliant unique remplacerait six dépliant de rappel des spectacles.

Coordonner l'information culturelle à destination des touristes

La programmation culturelle n'est pas la même en été. Les centres culturels n'ont pas de programmation estivale mais des événements extérieurs (presque un par soir!) sont régulièrement organisés. Le syndicat mixte du pays de Saint-Brieuc, dans le cadre de sa mission "tourisme", pourrait coordonner la création d'un document de communication sur l'ensemble de l'offre estivale régulière. Il contribuerait ainsi à rapprocher les différents territoires du pays et validerait progressivement une identité territoriale.

La communauté de communes Kreiz Breizh diffuse une carte du territoire qui reprend au verso les principaux événements culturels.



Sensibiliser un nouveau public à l'offre culturelle.

Renforcer le bouche-à-oreille pour toucher un public plus large que les seuls initiés

Le bouche-à-oreille repose sur la relation humaine et la confiance, et représente pour cela un moyen de sensibilisation particulièrement pertinent. Il ne dépend pas seulement de la motivation des individus, mais peut être dynamisé par des vecteurs de communication oraux (radios, télévisions) ou par l'organisation d'événements spécifiques. C'est ainsi que certaines structures emploient un médiateur ou un chargé de relations publiques à cet effet.

La Passerelle a ainsi déjà travaillé en partenariat avec Monbled TV pour promouvoir son offre.

Utiliser le temps scolaire pour diffuser l'offre culturelle auprès d'un public élargi

Les dispositifs nationaux de diffusion de la culture en milieu scolaire tendent à disparaître, en dehors de quelques classes spécialisées. Le coût reste généralement à charge du centre culturel, donc de la commune référente, qui aura naturellement tendance à privilégier les établissements de son territoire. Une participation financière directe ou indirecte des communes alentours faciliterait l'accès de tous les scolaires du pays de Saint-Brieuc aux spectacles vivants. Les collectivités locales peuvent aussi soutenir les initiatives de diffusion de la culture en milieu scolaire en apportant une aide technique, en prêtant par exemple du matériel aux écoles.

Les enfants qui fréquentent la bibliothèque de Lamballe avec l'école tendent à revenir avec leurs parents qu'ils incitent à s'inscrire. Le dispositif "collège au cinéma" mis en place par le Conseil général fonctionne bien.

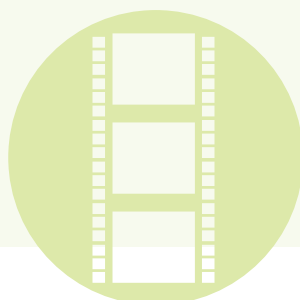
Renforcer la cohérence territoriale et enrichir l'offre en harmonisant les modalités de fonctionnement des différents équipements culturels.

Harmoniser les tarifications

Les bibliothèques, les écoles de musiques, les cinémas ou encore les centres culturels pourraient proposer une grille tarifaire simplifiée et harmonisée à l'échelle de plusieurs communes, d'une communauté, voire du pays de Saint-Brieuc. Elle permettrait aux usagers de s'approprier plus facilement les offres des différentes structures, que ce soit par la mise en place de tarifs harmonisés (similaires) ou combinés (communs).

Développer les coopérations entre les différents équipements

Au-delà de la question tarifaire, développer les coopérations entre équipements permettrait d'enrichir leurs différentes offres. Les supports d'accès aux équipements peuvent être mutualisés : une même carte pourrait, par exemple, permettre d'accéder à plusieurs bibliothèques du pays. Celles-ci pourraient également s'informer mutuellement de leur fonds : le catalogue d'une bibliothèque serait consultable depuis une autre, facilitant ainsi les recherches des lecteurs. Les équipements culturels pourraient enfin mutualiser certains de leurs besoins (mutualisation de personnel, achat groupé de matériel, etc).



Pour aller plus loin...

Cette première réflexion n'a pas permis d'aborder la question de l'offre culturelle dans sa globalité, mais à travers quelques angles d'approche. Le sujet est autrement plus vaste. Au fur et à mesure de l'avancée de la réflexion, de nouvelles questions se sont posées au Conseil de développement.

Celle de l'accessibilité à l'offre culturelle s'est posée de façon récurrente. Comment développer l'accès à la culture des populations et des publics variés ? Quels sont les freins à l'accès de certaines populations à l'offre culturelle existante ? Comment sensibiliser de nouveaux publics ? L'accès à la culture dans le cadre des temps scolaires est aussi un sujet qui reste à approfondir.

La réflexion a essentiellement portée sur la culture institutionnelle et les politiques culturelles. Une part très importante de l'offre est toutefois portée de façon plus informelle, par des acteurs plus "petits" (associations, individus...) ou moins visibles. Ce type d'offres qui n'a pas été étudié en détail pourrait, par son importance, faire l'objet d'une nouvelle réflexion.

Les cahiers

AVRIL 2010

LES CAHIERS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION BRIOCHINE ET DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

Conseil de développement de l'agglomération briochine et du pays de Saint-Brieuc

Centre d'Affaires Eleusis 2

1, rue Pierre et Marie Curie

22190 PLERIN

☎ 02 96 58 08 08

www.pays-de-saintbrieuc.org

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger le rapport complet sur l'offre culturelle dans le pays de Saint-Brieuc sur le site internet du pays de Saint-Brieuc, dans l'onglet "le pays", rubrique "Conseil de développement". Vous pouvez également faire une demande pour recevoir le rapport complet sous format papier auprès de etudes.cd@pays-de-saintbrieuc.org